# AVIS AU PUBLIC

## AVIS D'OUVERTURE DE LA PHASE DE CONCERTATION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du PLU de la Commune de Pernes-les-Fontaines, ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre de 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté.

Ce projet, compte tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

**Le Conseil municipal a dans ce cadre fixé les modalités de concertation suivantes :**

- Publication du présent avis d'ouverture de la phase de concertation en Mairie de Pernes-les-Fontaines, sur le site internet de la Ville et dans « L'Echo des mardis » journal d'annonces légales ;

- Mise à disposition en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux heures et aux jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations du public, qui sera mis à disposition pendant une période d'au moins un mois à compter du lundi 4 avril 2022 et jusqu'à ce que le Conseil municipal tire le bilan de la concertation dans le cadre d'une délibération d'arrêt du projet ;

- Organisation d'une **réunion publique le jeudi 5 mai** à 18H au Centre Culturel Les Augustins, Place Louis Giraud à Pernes-les-Fontaines (84210), salle Daniel Sorano.